



CSE EXTRAORDINAIRE



DU 14/01/2021

La direction a réuni les membres du CSE pour présenter un projet **d'heures supplémentaires obligatoires** impliquant tous les salariés de FPT Bourbon Lancy (voir affichage CGT du 12 janvier).

Lors de cette présentation, elle nous a informé qu'à ce jour le prévisionnel de production de 2021 montre une augmentation du volume de 7400 moteurs par rapport à 2020 soit 36103 moteurs. Il n'est pas prévu d'activité partielle pendant le premier semestre.

La CGT a demandé pour quelles raisons la direction ne mettait pas en place des équipes de suppléance (VSD, Nuit fixe...).

Elle nous a répondu qu'il était compliqué de mettre en place ces équipes dans le temps imparti. Le fait de produire dans les temps les commandes, aura pour effet de créer de l'activité partielle en avril. Pour ces raisons elle envisage de lisser la production sur cette période.

Nous nous sommes opposés à l'obligation de ces heures supplémentaires sans contrepartie et engagement de la direction.

Si la direction indique qu'elle n'aura pas recourt à de l'activité partielle pendant 6 mois, alors qu'elle s'engage par écrit ! Le fait que ces heures soient obligatoires doit augmenter la rémunération de celles-ci. La pénibilité des horaires postés n'étant plus à démontrer surtout pour les salariés les plus âgés.

Nous avons demandé l'ouverture d'une négociation afin d'aboutir à un accord sur les points suivants :

1. Engagement de la direction sur 6 mois de ne pas mettre les salariés en activité partielle ou de les indemniser à 100%.
2. Heures supplémentaires obligatoires rémunérées à 200%.
3. Volontariat pour les salariés de plus de 50 ans.

Réponse Direction :

1. Elle ne peut s'engager seulement sur 4 semaines.
2. Elle n'ira pas au-delà de la rémunération légale.

Elle répond défavorablement à toutes nos demandes et ne souhaite pas ouvrir de négociation sur ces points.

Nous regrettons le choix de la direction qui voit le dialogue social sans aucune négociation et en imposant ses choix. La flexibilité ayant ses limites !!!

Pour ces raisons, la CGT a voté « défavorable » au recourt aux heures supplémentaires obligatoires et prendra les mesures nécessaires pour protéger les salariés dans les prochains jours.

La CGT